



Le protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise-Mignon : stop ou encore ?

Le 12 décembre 2023

Confortée par l'« étude d'évaluation indépendante du bilan des engagements du protocole du 18 décembre 2018 » commanditée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, et présentée lors de la réunion de la CLE SNMP (Commission Locale de l'Eau - Sèvre Niortaise Marais Poitevin) du 11 décembre 2023, *la Coordination pour la défense du Marais Poitevin maintient sa volonté de poursuivre le dialogue qu'elle a toujours maintenu*¹.

En 2023 : un bilan en demi-teinte ...

La substitution des prélèvements estivaux, indispensable pour reconquérir un bon fonctionnement du Marais et de ses affluents en complément des 'Solutions Fondées sur la Nature' (haies, conservation des sols, renaturation des rivières, ...), peine à se mettre en place.

Par contrecoup, l'engagement emblématique de réduire l'emploi des pesticides affiche encore peu de cohérence entre d'une part les engagements individuels souscrits autour des ouvrages réalisés ou en voie de l'être, et d'autre part l'engagement collectif de la profession agricole fixant l'objectif de réduction à l'échelle de l'ensemble du périmètre du projet.

☞ **Et surtout**, cet ambitieux projet n'a pas encore complètement trouvé, pour sa gestion, la dimension publique que la Coordination pour la défense du Marais Poitevin estime essentielle.

... et pourtant des avancées sont acquises

Les avancées sont parfois peu visibles par le grand public mais fondamentales, comme la généralisation des compteurs communicants ; l'« Observatoire des pratiques agricoles et de la biodiversité », outil en cours de développement, en est un autre exemple.

☞ **Et surtout**, la gestion collective du projet et sa dimension mutualiste, **est renforcée par sa supervision relevant d'un Etablissement Public de l'Etat (EPMP)**, dont l'administration est collégiale, associant des partenaires (associations y compris) allant bien au-delà des représentations de la profession agricole.

Une situation fragile, mais qui doit évoluer ...

Après cinq ans, il ne fait pas de doute que le projet doit évoluer :

- en valorisant les retours d'expérience, la progression des connaissances issue des nombreuses et diverses études en cours ;

¹ Déjà en novembre en 2021, forte de son expérience, de sa connaissance du Marais Poitevin, de son grand bassin versant et de ses acteurs, la Coordination considérait « *que le processus engagé par le protocole doit être poursuivi dans le respect du cadre et des engagements qui le caractérisent, et elle souhaite pouvoir continuer à y jouer un rôle constructif.* »

- pour tenir compte des deux contraintes majeures qui s'imposent au territoire à court terme : les effets du changement climatique, et la démographie de la profession agricole, dont le renouvellement représente d'ores et déjà un enjeu fort.

Mais il ne fait pas de doute non plus qu'il ne doit pas être abandonné purement et simplement au risque de perdre les acquis accumulés, et de démotiver les agriculteurs, très divers, qui s'engagent dans ce projet collectif.

... sans tergiverser

La Coordination pour la défense du Marais Poitevin affirme qu'il n'est plus temps de tergiverser et de différer l'action sous prétexte de tel ou tel préalable. Il convient de fonder les évolutions nécessaires sur le protocole actuel, après avoir identifié les axes de progrès.

La Coordination est prête à faire part de ses propositions, confortées par les principes portés par la motion du Comité de Bassin, et par les conclusions de l'évaluation commanditée par celui-ci.

Une exigence doit guider le débat, sans dogmatisme : aboutir à un accès équitable à l'eau, garanti par une structure publique à la gouvernance collégiale et partagée, avec comme objectif la reconquête du bon fonctionnement des milieux sans quoi il sera de plus en plus difficile de préserver la ressource en eau, aussi bien en quantité qu'en qualité.

Contact : Coordination pour la défense du Marais Poitevin
François-Marie Pellerin : 06 73 70 62 62